

Traitement des brûlures

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notions générales d'hygiène de l'oreille

Du haut en bas de l'échelle sociale, le nettoyage quotidien de l'oreille, est généralement fait à rebours du bon sens : les uns se servent d'un coin de serviette, mouillé d'eau, qui n'enlève pas, mais refoule dans la profondeur la cire de l'oreille; cette manœuvre, répétée chaque jour, finit par déterminer la formation d'un bouchon cérumineux; les autres, et ce sont les plus nombreux, s'arment de tout ce qui leur tombe sous la main pour extraire la cire de leurs oreilles : du bec de plume jusqu'à l'épingle à cheveux, tout est bon pour cette petite opération, qui, ainsi faite, a le plus souvent pour résultat de provoquer des furoncles de l'oreille.

Doit-être aussi proscrit le cure-oreilles, qu'il soit en éponge ou en ivoire ; il suffit, comme le conseille Lermoyez, d'enrouler simplement sur le bout d'une allumette, un peu d'ouate stérilisée, que l'on imbibe d'eau de Cologne; cet instrument aussi inoffensif que peu coûteux servira à frotter l'entrée du conduit.

Jamais on ne doit introduire de l'eau dans l'oreille quand on fait sa toilette; l'humidité est favorable à l'éclosion d'un eczéma du conduit.

Il faut s'abstenir également de reniffler de l'eau froide ; on crée et on entretient ainsi un coryza, qui tôt ou tard retentira sur l'oreille.

De plus, il est recommandable de ne jamais se laver la tête en hiver avec de l'eau trop froide ; on risque d'y gagner la surdité ; c'est à cette imprudence quotidienne que Beethoven fut redevable de la surdité qui l'atteignit si jeune.

(A suivre)

D^r A. PUGNAT.

Traitement des brûlures

Toute brûlure doit d'abord être parfaitement nettoyée, mais ce nettoyage doit être également très doux. La brû-

lure au premier degré, caractérisée simplement par de la douleur et de la tuméfaction ne s'infecte pas. Souvent quelques heures après elle présente des phlyctènes. La brûlure du deuxième degré avec épiderme intact est d'un nettoyage facile. Le mieux et le plus simple est de bien savonner toute la région, en commençant par les parties saines environnantes, avec une compresse de toile et de l'eau bien chaude. Si la région a déjà été pansée par un corps gras, il faut faire prendre un bain ou lotionner avec de l'éther. Après un nettoyage parfait, on peut déchirer les phlyctènes pour faire écouler la sérosité. La brûlure au deuxième degré avec épiderme déchiré est de beaucoup la plus fréquente. D'après la plupart des auteurs, il faut enlever l'épiderme et les phlyctènes déchirées, puis faire prendre un bain d'eau boriquée tiède. Il faut savonner avant et après. La brûlure au deuxième degré peut se présenter déjà infectée. On nettoiera au savonnage, on enlèvera tout l'épiderme généralement en lambeaux, puis on savonnera et on baignera longuement la plaie, en ayant soin de ne pas infecter quelque coin non suppuré et surtout de ne pas faire des frictions de pus. Ici il sera peut-être nécessaire de donner des bains fréquents. La propreté sera poussée à l'extrême pour les brûlures de troisième degré et au-dessus et il faudra enlever les eschares suppurées.

D'une façon générale, les pansements rares sont préférables. L'idéal est le pansement unique, mais il n'est possible que si la brûlure est aseptique ou complètement désinfectée. Quand une brûlure suppure, le pansement doit être plus ou moins fréquent suivant les circonstances tant que la suppuration est aiguë, tant qu'il est possible de le supprimer et d'arriver à une désinfection complète par des nettoyages successifs. La brûlure chroniquement sup-

purée, bourgeonnante, demande le pansement rare.

Les pansements humides et gras sont les pires au point de vue de l'épidermisation et ils ont le grave inconvénient de devoir être renouvelés souvent. Le soin continu a la même action nocive sur les plaies cutanées. Le tissu imperméable entretient une atmosphère humide défavorable. Il faut le recouvrir d'un bandage ouaté légèrement compressif. C'est le pansement sec qui est le plus favorable pour la cicatrisation des brûlures.

Il faut se méfier de l'iodoforme et employer de préférence le sous-nitrate de bismuth ou le thiol.

En résumé, quelle que soit le degré et l'étendue de la brûlure, il faut d'abord la désinfecter par un savonnage minutieux, bien sécher, puis appliquer un pansement sec au bismuth ou au talc que l'on laissera en place le plus longtemps possible, autant que le permettra la température du malade.

Communications officielles

Société Militaire Sanitaire Suisse

Le Comité Central aux Sections :

Chers camarades,

Nous avons l'avantage de vous informer qu'ensuite d'un commun accord avec la section de *Lucerne*, notre prochaine assemblée des délégués est fixée aux samedi et dimanche 14 et 15 mai. Les sections qui auraient des propositions à présenter pour l'ordre du jour sont priées de nous les transmettre *d'ici à fin mars*.

Maintenant nous attirons votre attention sur les nouveaux statuts et règlements de la Société de la Croix-Rouge qui vous ont été expédiés en son temps et dont nous vous prions de prendre bonne note.

Nous rendons, en outre, très attentives les sections qui n'ont jusqu'à ce jour pas encore daigné nous envoyer leur rapport annuel, lequel devait être entre nos mains jusqu'au 15 janvier dernier au plus tard. Nous verrons à appliquer l'art. 6 des statuts centraux, ce qui est un peu désagréable pour nous, mais la faute est due à ces sections toujours trop négligentes.

Il est de notre devoir, ce qui est du reste un plaisir pour nous, de porter à votre connaissance que nous nous sommes rendus à Genève et Martigny en vue de fonder deux nouvelles sections. Grâce à l'appui de MM. les docteurs Wartmann, Lardy, Braun et Ribordy, nous avons un grand espoir et n'attendons plus que les statuts de ces deux sections en voie de formation actuellement.

* * *

Le *Comité central* rappelle à ses sections que le délai pour les travaux de concours écrits a expiré le 1^{er} mars. Tous les envois qui nous sont parvenus dès cette date n'ont pu être pris en considération.

* * *

La subvention annuelle qu'alloue le Département Militaire fédéral à notre société est de 1500 fr. pour l'année 1903.

Comme vous le remarquerez, cette subvention se trouve augmentée de 400 francs, ceci grâce à l'appui, à la prise en considération d'une demande qui lui a été adressée et de l'intérêt que porte à notre association M. le Médecin en chef. Aussi, qu'il reçoive ici l'expression de nos remerciements bien sincères et de toute la reconnaissance qui lui est due.

Selon sa proposition, cette somme se répartit comme suit entre les sections : Aarau 13 fr.; Bâle 175, Bienne 46, Deggersheim 26, Fribourg 29, Glaris 11, Hérissau 68, Lausanne 32, Lichtenstein